



RSA : LA RÉFORME, C'EST TOUJOURS NON !

La réforme « France Travail » entamée en 2023 s'achève en ce début 2025 par l'instauration de 15 heures d'activité hebdomadaire comme condition pour percevoir le « Revenu de Solidarité Active » (RSA), et plus généralement à terme pour les inscrit-es à France Travail.

Associer les personnes sans emploi à l'oisiveté repose sur des logiques nauséabondes. Cela revient à considérer l'utilité sociale des gens à partir de leur rendement capitaliste, et à faire le tri entre les personnes dignes de survivre ou non.

Nous sommes toujours farouchement opposé-es à cette réforme qui pose les bases d'un système de travail forcé.

Au contraire la CGT défend une sécurité sociale professionnelle qui garantit un revenu à chacun et chacune au-delà du contrat de travail.

Les artistes auteur·ices seront très durement touché·es par cette réforme. Il·elles sont bien souvent contraint·es de faire appel au RSA alors même qu'il·elles sont en activité, celle-ci ne générant pas assez de revenus pour survivre - faute d'encadrement collectif, de régulation de leurs rémunération et d'une protection sociale suffisante.

Leur demander des activités supplémentaires est aussi absurde que contre-productif. C'est ajouter une lourde contrainte à leur évolution de carrière.

Les intermittent·es du spectacle qui, au même titre que les autres salarié·es précaires, connaissent parfois des périodes d'activité insuffisante pour accéder à une indemnisation chômage - en début de carrière par exemple, ou connaissant des difficultés passagères - vont se retrouver dans cette même situation.

Trois semaines après la publication du décret aucune information ne nous est parvenue quant au fonctionnement de cette réforme et nous supposons que le gouvernement est lui-même perplexe quant à son opérabilité. Nous l'invitons à faire au plus simple : ne pas l'appliquer.

Paris, le 28/01/2025